



COMPTE RENDU CSFPT DU 13 JANVIER 2021

La délégation FO était composée de : Valérie Pujol, Gisèle Le Marec, Christophe Odermatt, Johann Laurency

Egalement présent : Laurent Mateu (président de la FS5)

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Projet de décret et projet de convention de mise à disposition des agents de la DIR EST à la Communauté Européenne d'Alsace
- 2 - Projets d'ordonnance et de décret portant création d'un établissement public se substituant au syndicat mixte des transports de l'agglomération lyonnaise (Sytral)
- 3 - Projet de décret portant création des Comités Sociaux territoriaux
- 4 – Présentation de la loi 4D

- -> 1 *Projet de décret et projet de convention de mise à disposition des agents de la DIR EST à la Communauté Européenne d'Alsace*

Sur ce projet de décret, la délégation FO a rappelé son opposition au démantèlement des services de l'état au profit de la création de nouvelles baronnies locales. Nous avons déposé un amendement afin de permettre aux agents bénéficiant d'une décharge syndicale de l'état de la conserver jusqu'aux prochaines élections professionnelles. Cet amendement n'a pas été retenu par le gouvernement. La Cfdt, la FA et les employeurs se sont abstenus, les autres syndicats ont voté pour avec FO.

- **Vote** sur le décret :
Pour : 8 employeurs
Contre : syndicats
Abstention : 2 employeurs

- 2 - *Projets d'ordonnance et de décret portant création d'un établissement public se substituant au syndicat mixte des transports de l'agglomération lyonnaise (Sytral)*

Tout d'abord, nous avons dénoncé le fait que de plus en plus de structures nouvelles, dérogoires au droit commun des collectivités ou établissements publics étaient créées sur la demande d'autorités territoriales. En outre, sur la forme, ce projet de transformation du SYTRAL n'a pas été soumis à l'avis du Comité technique de l'établissement actuel.

La délégation FO a donc demandé le report du texte. Le président du CSFPT a demandé au DGCL si celui-ci acceptait de reporter le texte. Sa réponse étant négative l'ensemble des

syndicats ont voté contre, entraînant de fait un réexamen du texte en février. FO a demandé que lors de l'examen du projet d'ordonnance l'avis du CT local nous soit fourni ainsi que le compte rendu des débats. Le président du CSFPT a soutenu cette demande.

- **Vote :**
 - Pour :** 2 employeurs
 - Contre :** syndicats
 - Abstention :** 8 employeurs

- **3 - *Projet de décret portant création des Comités Sociaux Territoriaux***

La loi de transformation de la fonction publique a prévu la création d'une nouvelle instance, les Comités Sociaux Territoriaux, qui ont vocation à remplacer à la fois les Comités Techniques et les CHS-CT.

Sur ce projet de texte extrêmement important, nous avons mené d'intenses négociations avec la coordination des employeurs territoriaux ce qui nous a permis de déposer 9 amendements en commun. Lors de la séance du 17 décembre, malgré l'acceptation de 13 amendements partiellement ou totalement intégrés par le gouvernement, un point de blocage est apparu sur le nombre de suppléant à la SST, commission qui remplacera les CHS-CT. Nous demandions 2 suppléants, ce qui, malgré plusieurs échanges avec le cabinet de la ministre de la fonction publique en cours de séance, a été refusé.

Le CSFPT, Syndicats et employeurs, avait alors unanimement voté contre ce texte.

Dans l'intervalle des deux réunions du CSFPT, les négociations ont continué pour faire accepter la désignation de 2 suppléants. Finalement, sur notre proposition, le gouvernement a présenté un amendement qui stipule que le nombre de suppléants à la SST est fixé entre un et deux et qu'il est déterminé, après avis du CST, sur délibération de la collectivité.

Au total, sur ce texte près de 15 amendements, dont beaucoup portés à l'initiative de Force Ouvrière ont été totalement ou partiellement intégrés au décret.

- **4 – *Présentation de la loi 4D***

Le CSFPT a demandé à Madame Gourault, secrétaire d'état auprès des collectivités locales, une présentation de la loi 4D dans son ensemble afin d'éclairer les débats et positions qui seront prises lors de l'examen des articles de loi touchant la fonction publique territoriale.

Un PPT a été présenté aux membres du CSFPT et madame Gourault a expliqué les motivations et les différents éléments ayant conduit à l'élaboration de ce projet de loi.

Pour FO, il s'agit d'un projet de loi qui ne fait pas réellement apparaître d'objectif clair. Il intervient dans des domaines aussi différents que la médecine scolaire, les routes, le logement, l'environnement...

A travers les différents items, nous avons constaté qu'un certain nombre de services de l'état allait, encore une fois, être transféré aux collectivités. Il s'agit notamment de la médecine

scolaire, transférée aux départements et intégrée aux PMI, et des directions des infrastructures routières.

En outre, une des dispositions prévoit que les conférences territoriales de l'action publique pourront décider des délégations de compétences entre collectivités. Enfin, la mise en place d'expérimentations qui pourront devenir pérennes, et la possibilité pour les collectivités de prendre des décisions qui relèvent actuellement du pouvoir réglementaire (décrets) est inquiétante.

La fédération suit donc attentivement ce projet de loi en coopération avec nos camarades de la FGF. L'examen en CSFPT sera l'occasion de faire part de nos remarques et amendements sur les articles touchant à la fonction publique territoriale et aux agents des collectivités.

Suivant nos dernières informations, ce projet de loi, qui devait être examiné le 27 janvier par le CSFPT a été retiré de l'ordre du jour.